



# Note d'Information Grades par Equivalence

Edition : 17 septembre 2015

## Informations Générales

La FFAAA offre la possibilité à ses licenciés de faire reconnaître, par la CSDGE, des grades Aïkido obtenus à l'étranger sous certaines conditions.

Par exemple : un grade Aïkikaiï obtenu au Japon ou par l'intermédiaire d'une fédération nationale étrangère.

Dans tous les cas le licencié doit pouvoir justifier de sa domiciliation à l'étranger au moment où le grade a été obtenu.

Ces grades par équivalence (1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> dan) sont initiés soit par le candidat lui-même, soit par une personnalité de la fédération<sup>(1)</sup> qui parraine l'intéressé(e) et recueille tous les avis nécessaires à la constitution du dossier qui est présenté à la CSDGE.

## Constitution du Dossier

### Pièces à fournir

- lettre motivée du demandeur,
- CV « Aïkido » du candidat,
- attestation de domiciliation du pays où le ou les grades demandés ont été obtenus, avec l'indication de la durée du séjour,
- copie des diplômes étrangers obtenus,
- chèque de 30 € à l'ordre de « **FFAAA** » pour les demandes de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> dan et de 60 € pour les demandes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dan (non-remboursable).

### Précisions

Tout dossier doit être **adressé au Président de la Ligue** d'appartenance du candidat qui complétera et signera le dossier avant de le transmettre au siège fédéral.

Merci de **ne pas nous transmettre le passeport sportif FFAAA** du candidat lors de la demande de grade.

<sup>1</sup> Toute personne en charge d'une fonction officielle au sein de la FFAAA : Président de Ligue, membre du CD, membre du CTN...

合氣道

**FFAAA**  
Fédération Française  
d'Aïkido  
Aïkibudo  
et Affinitaires

[www.aikido.com.fr](http://www.aikido.com.fr)  
[ffaaa@aikido.com.fr](mailto:ffaaa@aikido.com.fr)

11, rue Jules Vallès 75011 Paris  
Tél. 01 43 48 22 22  
Fax 01 43 48 87 91

Membre pour la France de la Fédération Internationale d'Aïkido

